



L'inventaire des archives des acteurs privés de la protection de la nature : une action expérimentale de l'AHPNE dans le département du Finistère.

Dès 2009, a été engagée la réflexion sur la problématique des archives et sur la mise en place d'une action expérimentale de repérage des archives des personnalités et associations ayant œuvré pour la protection de la nature dans le département du Finistère..A cette fin, l'AHPNE a sollicité et obtenu le soutien financier du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer en 2010.

Le niveau départemental a été choisi dans la mesure où il correspond à l'organisation territoriale des archives en France. Cette action expérimentale a d'ailleurs été conduite en lien étroit avec les Archives départementales du Finistère qui ont accepté d'accompagner l'opération et de l'encadrer sur le plan méthodologique. Le choix de ce département a été arrêté aussi du fait qu'il est de ceux qui ont été précurseurs pour la protection de la nature par l'implantation de nombreuses associations naturalistes, de comités de défenses et par la présence de personnalités militantes. L'autre raison de ce choix tient au fait que l'AHPNE disposait en région Bretagne de membres en capacité de piloter la démarche avec les parties prenantes.

Dans un premier temps, les associations et personnalités qui ont œuvré pour la protection de la nature et de l'environnement en Finistère ont été identifiées puis conviées à une réunion d'information se déroulant aux Archives départementales. Lors de cette réunion, le 30 septembre 2010, l'intérêt de procéder à un premier état des lieux des archives associatives et privées relatives à la protection de la nature, a reçu l'approbation de l'ensemble des participants.

Dans un second temps, l'AHPNE a entamé des démarches afin de recruter une personne en CDD de deux mois pour situer et dresser un premier inventaire d'un certain nombre de fonds associatifs ou personnels volontaires. Angéline Moulin, historienne et archiviste, a été chargée par l'AHPNE de mener cette mission du 14 mars au 13 mai 2011. Le projet expérimental de sauvegarde des archives est alors entré dans sa phase opérationnelle.

Définition de la mission

La mission de « conservation des archives privées de la protection de la nature et de l'environnement » effectuée par Angéline Moulin a consisté à :

- rencontrer les associations et les personnalités installées dans diverses communes du Finistère ayant accepté de participer à l'opération ;
- identifier et caractériser les fonds d'archives disponibles : thèmes, typologie (documents imprimés, manuscrits, photographies, films, vidéos...), volume ;
- évaluer leur état et leurs conditions de conservation ;
- évaluer les travaux de classement et de tri ;
- prévoir avec les propriétaires les conditions de collecte, de traitement, de conservation et de communication des documents ;
- élaborer un rapport « bilan et perspectives » pouvant conduire à la mise en œuvre d'actions opérationnelles.

Cette mission, réalisée avec l'appui technique et méthodologique des Archives départementales du Finistère, s'est concentrée sur les archives détenues par les acteurs qui ont mené des actions militantes pour la protection de la nature et de l'environnement. Ainsi, les archives scientifiques et naturalistes n'ont pas été retenues.

Le comité de pilotage de cette mission était composé de Patrick Singelin, administrateur, Max Jonin, Maurice Le Démézet, membres de l'AHPNE et de Yoric Schleef, responsable du secteur des archives privées et de l'iconographie aux Archives départementales du Finistère.

Durant l'état des lieux, pour chaque association ou particulier rencontré, des informations ont été collectées afin d'appréhender le contenu et l'état du fonds et de compléter la « fiche-producteur » qui décrit chaque détenteur.

Les résultats de l'expérimentation

La mission a donné lieu à un rapport qui sera prochainement en ligne. Le compte rendu d'exécution, est complété d'un guide des sources présentant chaque fond étudié, et d'une description de chaque détenteur d'archives.

Le guide des sources distingue les fonds d'associations et les fonds de particuliers. Les associations, qui sont aussi bien régionales que départementales ou locales, composent la majorité des fonds. Sur les 36 associations et particuliers contactés, 27 ont été intégrés au guide des sources. Et sur les 27 fonds étudiés, seuls 8, soit 30% du total, sont des fonds de particuliers. Ces chiffres illustrent l'intérêt accordé à cette démarche. En effet, les contacts pris ont été généralement très positifs et se sont accompagnés d'une coopération active au projet.

Les archives consultées pour la rédaction du guide des sources sont généralement intéressantes au regard de l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement. Cependant, si dans chaque fonds, des documents méritent d'être conservés, ce critère ne concerne parfois que quelques dossiers parmi un grand nombre d'archives.

Les archives particulièrement intéressantes correspondent :

- aux documents uniques et historiques sur la création d'associations, la préparation de journées ou états régionaux, comme les échanges de correspondance ;

- aux séries complètes de procès-verbaux de réunion, conseil d'administration et assemblée générale. Ces données permettent en effet de retracer fidèlement la vie d'une association et ses actions ;
- aux dossiers complets d'action en justice ayant fait jurisprudence ;
- à certaines études réalisées par une association.

Ce guide des sources s'organise en deux parties : le guide des sources proprement dit et les « fiches-producteurs ». Dans chaque partie, les fonds des associations ont été distingués des fonds de particuliers.

Le guide des sources est saisi selon la norme de description archivistique ISAD(G) sur le module « Aide au classement » du logiciel Arkhéïa. Arkhéïa est le progiciel de gestion d'archives utilisé par les Archives départementales du Finistère. Le module « Aide au classement » de ce logiciel est un outil de production d'instruments de recherche archivistiques et d'assistance au classement de fonds ou collection de documents. Grâce à l'encodage automatique des instruments de recherche, ce module génère des fichiers-textes xml/EAD conformes. La saisie sur ce logiciel permet ainsi l'utilisation de ces données par les Archives départementales du Finistère afin de les communiquer au plus grand nombre.

Le guide des sources comprend pour chaque fonds :

- l'intitulé du fonds ;
- les dates extrêmes du fonds ;
- une présentation du contenu du fonds ;
- le métrage linéaire conservé ;
- le lieu de conservation ;
- les modalités d'accès au fonds.

Les « fiches-producteurs » permettent de décrire les différents détenteurs d'archives (particuliers ou associations) selon la norme ISAAR (CPF), 2ème édition, 2004. Les fiches se présentent sous le format bureautique Word. Elles comprennent pour chaque fonds :

- l'identification : le type d'entité et la dénomination ;
- les dates d'existence ;
- l'histoire ;
- les lieux ;
- le statut juridique ;
- les fonctions et activités ;
- les sources.

L'intérêt de la base de données constituée

Le projet et le guide des sources, portés par la mission, ont permis d'établir une base de données pour les chercheurs, les étudiants et toutes personnes s'intéressant à l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement dans le Finistère. Ce guide des sources permettra au chercheur d'identifier rapidement l'association ou la personnalité qui conserve tel document sur tel sujet. De plus, l'accessibilité à cette information sur le site internet de l'AHPNE et celui des Archives départementales du Finistère favorisera également la diffusion de ces informations au plus grand nombre.

Les suites à envisager

Les associations et les personnalités militantes sont dans l'action quotidienne, le classement des archives n'est pas leur priorité. L'initiative de l'AHPNE, les contacts établis et la réalisation du guide des sources ont permis une prise de conscience de l'importance de la conservation des documents historiques de ces acteurs. Certaines associations et certaines personnalités sont même prêtes à effectuer un dépôt de leur fonds le plus rapidement possible aux Archives Départementales.

D'autres associations comme Bretagne Vivante et Eau et Rivières de Bretagne, sensibilisées par cette démarche, ont étudié la question de leurs archives en conseil d'administration. Elles ont notamment pour projet de mettre en place prochainement un classement de leur fonds.

Même lorsque des difficultés ont surgi ou qu'une réponse négative a été enregistrée, les structures ou les personnes impliquées ont marqué un intérêt certain pour la démarche. Les associations et personnalités se posent toutes la question de la conservation et du classement de leurs archives, et de ce qu'elles deviennent après la disparition de l'association ou le décès de la personne.

En effet, la plupart du temps les archives sont conservées chez un membre de l'association. La question se pose alors de ce qu'en feront les successeurs ou les descendants. L'expérience montre que, soit le fonds est donné à une autre association, à une municipalité, ou à une personne intéressée, soit il est détruit ou éliminé.

Au cours de cette mission, certaines associations et personnalités, très intéressées par cette démarche, ont également émis le souhait d'un contact annuel avec l'AHPNE sur l'évolution du projet « archives ». Cette demande illustre également la prise de conscience de l'importance de l'archivage et l'adhésion générale au projet de l'AHPNE.

Certaines associations et personnalités se sont dites intéressées pour l'établissement d'un travail plus en profondeur sur leur fonds de tri, d'élimination, d'inventaire et de classement. Les associations et personnalités peuvent également entrer en relation avec les Archives départementales et municipales afin de disposer de conseils et d'un appui technique dans la gestion de leurs archives.

Ce travail complémentaire sur les fonds peut être entrepris lorsque la préservation d'un fonds devient urgente, en préalable à un dépôt aux Archives départementales. En effet, l'urgence peut se décréter par les mauvaises conditions de conservation, la volonté d'éliminer des archives mais aussi par l'âge avancé des détenteurs d'archives. La priorité serait alors donnée aux fonds qui risquent de disparaître.

Les modalités d'entrée des archives privées aux Archives départementales revêtent des formes diverses (le don, le legs, le dépôt ou la dation). Au cours de la mission, onze associations et particuliers se sont dits prêts à effectuer un dépôt aux Archives départementales du Finistère de tout ou partie de leurs archives. Les deux premiers dépôts ont été réalisés à la fin de la mission.

Le projet expérimental en Finistère a également pour vocation d'être étendu à d'autres départements par l'AHPNE. En effet, cette mission, qui a montré son utilité, a établi une

méthode de travail qui permet d'appréhender dans de bonnes conditions, la mise en place d'autres guides des sources départementaux ou régionaux

Au cours de cette mission, quelques contacts ont été pris avec des personnes et associations résidant dans les départements limitrophes du Finistère. Ce projet pourrait donc être élargi, dans un premier temps, aux départements composant la Bretagne historique ou administrative, afin d'obtenir une vision complète régionale des acteurs de la protection de la nature et de l'environnement et de leurs archives. Le choix des futurs départements peut également se faire par rapport à la présence ou non d'une histoire forte dans la protection de la nature et de l'environnement et de membres de l'AHPNE prêt à s'investir.